



Bonjour,

point d'information: lisez "La presse de la Manche" et/ou "Ouest-France" du 1<sup>er</sup> octobre, c'est édifiant.

La préfète propose un département avec cinq intercommunalités en tout et pour tout.

Ce que nous savons:

- Montebourg et Bricquebec avaient été proposées à la fermeture mais n'ont pas été retenues pour 2016 - l'échéance 2017 apparaît plus que probable.

- La création de Cherbourg en Cotentin va voir le transfert des communes de Tourlaville + Equeurdreville + trois autres dans la nouvelle commune. Le transfert comptable ne serait, pour la direction, fait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui pour moi signifie que la création de Cherbourg en Cotentin n'est pas pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais pour 2017??!!

Cela signifie la fermeture des deux trésoreries, ce que nous n'avions pas envisagé il y a deux ans. Il n'y aura pas trois trésoreries sur la même commune. D'autant plus que lors d'une réunion récente à Rennes, la délégation a annoncé un regroupement supra-départemental du recouvrement des amendes.

- Il y a huit sites ex DGI dans le département, dont trois représentent chacun moins de 5 % de la charge départementale et feront doublon dans les nouvelles interco: à savoir Carentan, Mortain et Valognes, qui perd les hypothèques au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Conséquence: un nombre de trésoreries très ramassé, trois sites ex DGI promis à la fermeture.

L'avenir des plus jeunes, ce sera un travail parcellaire dans de grandes structures avec à leur tête un cadre sup de commandement au lieu des cadres sup techniciens (la TP Cherbourg passerait niveau AFIPA, par exemple).

- Les questions immobilières demandent une durée de préparation et d'organisation plus longue et ne peuvent se faire dans l'urgence. Les conditions matérielles de travail vont particulièrement se dégrader, plus que probablement.

Le rejet de l'accord sur le PPCR (PP: parcours professionnel !) n'a pas été rejeté par le syndicat sur le seul volet rémunérations, comme le laisse entendre la presse, mais aussi parce qu'il remet à jour la mobilité soit-disant choisie. Or cette mobilité est indispensable pour la création des nouvelles régions (certains services de l'Etat sont déjà en train d'en faire les frais) mais aussi dans le cadre des réorganisations infra départementales (voir ci dessus).

Et le PPCR est aussi une remise en cause du statut de la fonction publique.

Sur les salaires, le PPCR était un jeu de dupes: on augmente certains salaires mais on allonge la durée de carrière. En gros, l'Etat récupère au moins partiellement dans le temps ce qu'il donne de suite.

Pour ceux qui subiront les réformes infra-départementales, ce sera un déplacement plus long vers le lieu de travail.

Pour d'autres un déménagement possible.

Commentaire plus "politique": le gouvernement et le secrétaire général de la CFDT ont déclaré que "les organisations syndicales qui ont refusé de signer le projet de loi n'ont pas pris leurs responsabilités". J'appelle cela de la novlangue et un manque de respect quant aux choix que nous avons effectués.

Nous ne sommes pas en accord avec les choix gouvernementaux et nous le disons, en particulier en ne signant pas.

Le gouvernement est dans son rôle en prenant des décisions mais nous ne sommes pas ses supplétifs, appelés en renfort pour avaliser ses choix.

Nous ne voyons pas vraiment l'utilité de discuter avec des interlocuteurs avec comme seule possibilité dire "vous avez raison, mon bon maître".

C'est ce que les organisations syndicales ont fait savoir à notre directeur général, lequel a décidé de s'asseoir sur les décisions et promesses de son prédécesseur.

Beaucoup de raisons pour dire le 08 octobre que ces réformes et ces réorganisations ne sont pas les nôtres.